

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

SESSION L3 2026

RAPPORT EXTERNE

LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051491123>

Les épreuves du concours externe comportent deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Il est attendu du candidat qu'il maîtrise l'ensemble des connaissances du cycle 4.

Les épreuves écrites et orales prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/le-programme-des-epreuves-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1382>

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Première épreuve d'admission

L'épreuve consiste en un exposé suivi d'un échange avec le jury. L'exposé porte sur l'explicitation et la mobilisation d'une notion en français ou en mathématiques, s'appuyant sur un ou plusieurs documents fournis par le jury.

Les candidats choisissent au moment de l'inscription au concours le domaine d'enseignement faisant l'objet de l'exposé et des échanges : français ou mathématiques.

L'échange permet au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles à la suite de l'exposé et peut porter sur les connaissances disciplinaires connexes à la notion objet de l'exposé.

L'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à s'exprimer clairement à l'oral, à construire un raisonnement et à interagir avec le jury.

Durée de préparation : 1 heure

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : vingt minutes, échange : quarante minutes)

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire

Seconde épreuve d'admission

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (vingt minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive. Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances du candidat dans le champ des activités physiques sportives et artistiques supports de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école et au collège et sur le développement moteur et psychologique de l'enfant.



Cette épreuve mobilise également les capacités d'analyse et de réflexion du candidat. Ces connaissances relèvent de trois domaines : la culture sportive (les techniques, les tactiques, les règlements, les sciences et technologies appliquées à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques), la culture corporelle (les effets de la pratique physique sur son état de bien-être et de santé, les indicateurs de l'effort, la sécurité) et la culture citoyenne (la coopération et le respect des règles collectives dans la pratique des activités physiques sportives et artistiques).

Le jury propose deux questions relevant de domaines différents au candidat qui choisit d'en traiter une seule. Chaque question porte sur un des trois domaines de connaissances (culture sportive, culture corporelle ou culture citoyenne).

Le niveau de connaissances exigible correspond aux attendus des programmes de l'enseignement commun en EPS pour le cycle 4.

Durée de préparation : dix minutes.

Durée de l'épreuve de la première partie : vingt minutes dont huit minutes maximum d'exposé suivi d'un échange avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie d'épreuve.

La seconde partie de l'épreuve (trente-cinq minutes) est consacrée à un entretien avec le jury. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury. L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. L'autre porte sur l'aptitude du candidat à :

- a) Se projeter dans le métier de professeur ;
- b) Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
- c) Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
- d) Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

Durée totale de l'épreuve : cinquante-cinq minutes.

Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. La première partie de l'épreuve compte pour 8 points, la seconde partie de l'épreuve compte pour 12 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.



REMARQUES GENERALES

Une maîtrise solide de la langue orale est indispensable : les candidats doivent veiller à l'élocution, à la clarté de leur propos et à l'adéquation du registre de langue au contexte professionnel, en évitant toute forme de familiarité.

Première épreuve d'admission

▪ Français

La consolidation des fondamentaux disciplinaires suppose de réviser les programmes de français du cycle 4 afin de les maîtriser. Pour la partie linguistique, on insiste en particulier sur les connaissances grammaticales du cycle 4 : classes et fonctions, accords et syntaxe ainsi que la nécessité de s'exercer régulièrement aux manipulations que sont la substitution, le déplacement, l'ajout et l'effacement en s'entraînant à expliciter les propriétés des constituants de la langue qu'elles permettent de dégager. On peut conseiller aux futurs candidats de construire un glossaire destiné à stabiliser et réinvestir une terminologie qui s'avère exacte.

Sur les sujets grammaticaux, il est attendu des candidats qu'ils définissent rigoureusement les notions, qu'ils mobilisent des manipulations (déplacer / remplacer / ajouter / supprimer) pour éprouver leurs hypothèses et qu'ils établissent un lien clair avec les effets de sens observables dans le texte support.

Sur les sujets littéraires, il est attendu qu'ils disposent de repères clairs sur l'histoire et les genres (repères historiques exacts sur les siècles, les mouvements artistiques et culturels ainsi que leurs caractéristiques majeures), qu'ils maîtrisent le vocabulaire nécessaire à l'analyse et qu'ils recourent, lorsque cela éclaire l'interprétation, à des comparaisons brèves et pertinentes avec d'autres œuvres ou artistes.

Il est également nécessaire de connaître au moins quatre à cinq auteurs majeurs par siècle du XVI^e à aujourd'hui en replaçant correctement les œuvres dans l'histoire culturelle et en connaissant les traits dominants des grands mouvements. Il en va de même pour la maîtrise des caractéristiques des genres littéraires ainsi que le vocabulaire propre à certains d'entre eux, en particulier la poésie et le théâtre.

L'exposé doit délimiter avec clarté le sujet, donner le cadre en :

- Présentant le corpus (auteur, siècle et éléments de paratexte utiles) ;
- Définissant précisément les notions mobilisées ;
- Formulant une problématique claire et en annonçant un plan clair qui sera repris de manière lisible dans la suite du propos.

La qualité de l'argumentation dépend étroitement de la préparation. Les meilleures prestations sont celles qui se caractérisent par :

- Une progression logique et explicite qui hiérarchise les notions ;
- La capacité à citer le ou les textes de manière précise ;
- La pertinence des analyses et interprétations des citations choisies ;
- L'exactitude des termes employés.



L'entretien exige une écoute attentive et une grande précision, ainsi qu'une capacité à reformuler la question. Les candidats sont invités à justifier les propositions qu'ils ont faites en s'appuyant sur le texte. Cet échange vise aussi à leur permettre de se corriger ou à compléter leur propos sans se déstabiliser.

Il importe donc de s'être préparé à gérer ce long temps d'échange pour parvenir à rester concentré et mobilisé. Un exposé initial bref, lacunaire et erroné conduit inévitablement dans l'entretien le jury à multiplier les questions.

▪ **Mathématiques**

Les sujets sur lesquels les candidats sont interrogés permettent d'évaluer leur degré de maîtrise des connaissances de base. Chaque sujet possède un thème qui est inscrit en tête de la feuille : proportionnalité / algèbre / arithmétique / fonctions / fractions / géométrie / probabilités... Pour autant, aucun sujet n'est monothématique : tel sujet étiqueté « proportionnalité » traite également des fonctions et des conversions d'unités tandis que tel autre sujet libellé « algèbre » abordera au fil des questions des notions en rapport avec la proportionnalité, les nombres, les représentations graphiques, ou les calculs de volume.

Ainsi, le candidat n'est pas « enfermé » dans un thème, d'autant que les examinateurs veillent systématiquement à élargir le spectre des thématiques abordées ainsi qu'à évaluer les différentes compétences mathématiques.

Seconde épreuve d'admission

▪ **1^{ère} partie consacrée à l'EPS**

Le candidat doit impérativement dépasser la simple juxtaposition de connaissances pour construire une démonstration structurée. Dès le début de son exposé, il est attendu qu'il définisse précisément les termes du sujet afin de bien cerner la problématique. Il doit cibler sa réflexion sur les attendus spécifiques du cycle 4, en évitant de se positionner à tort sur les cycles 2 ou 3. Il est également essentiel qu'il démontre une vision claire de la discipline, en évitant la confusion récurrente entre le sport et les finalités éducatives de l'EPS.

▪ **2^{ème} partie consacrée à un entretien avec le jury**

Présentation du parcours et expression des motivations

La présentation nécessite un travail de préparation qui doit être anticipée par les candidats en amont de l'épreuve pour une durée totale de 5 minutes. Elle doit retracer synthétiquement le parcours et les diverses expériences acquises par le candidat. Ces différents éléments doivent permettre de mettre en lumière les motivations du candidat à s'engager dans un parcours de formation pour devenir enseignant.

Lors des échanges qui suivent la présentation, le jury attend des réponses réalistes qui tiennent compte des enjeux institutionnels. Le candidat doit pouvoir montrer sa capacité à se



projeter dans la posture attendue d'un fonctionnaire de l'État.

Pour les candidats bien préparés, cette épreuve constitue une opportunité de mettre en avant leur motivation, la richesse de leur parcours et leur maîtrise des attendus du métier. Les présentations les plus convaincantes sont structurées, claires et permettent d'identifier rapidement les motivations, les éléments du parcours professionnel ou universitaire. Le jury apprécie les candidats qui parviennent à mettre en lien les expériences antérieures avec les compétences attendues d'un professeur des écoles. De même, les candidats qui adoptent une expression fluide et montrent une capacité de réflexion sur soi sont valorisés.

À l'inverse, elle peut mettre en lumière des lacunes, notamment lorsque les candidats ont peu préparé leur exposé : durée de l'exposé en-deçà du temps imparti de cinq minutes, manque de structuration des idées et motivations vagues.

Appréhension des valeurs de la République et aptitude à se projeter dans le métier de professeur

Les candidats doivent être en capacité de définir les différentes valeurs de la République mais aussi d'en cerner les enjeux dans le cadre de l'exercice des missions de professeur des écoles. Une bonne maîtrise des notions susceptibles d'être développées dans le cadre des questions posées par le jury est attendue.

Ces connaissances doivent permettre au candidat de démontrer au jury qu'il sera en capacité de transmettre et d'incarner ces valeurs auprès des élèves qui lui seront confiés dans le cadre des missions de professeur des écoles.

Les candidats doivent également montrer une bonne connaissance des droits et obligations des fonctionnaires.

La question générale et la question contextualisée sont l'opportunité pour le candidat de montrer au jury que sa projection dans le métier prend en compte les droits et obligations des fonctionnaires, mais aussi les enjeux d'égalité, de transition écologique et de lutte contre les discriminations et stéréotypes. Les candidats doivent également être en mesure de mobiliser des connaissances relatives à l'épanouissement des élèves en milieu scolaire.

REMARQUES SPECIFIQUES

Première épreuve d'admission

▪ Français

Le niveau des candidats se révèle très hétérogène : les sujets à dominante littéraire sont généralement mieux abordés, plus accessibles par ceux qui ont développé une pratique régulière de lecture, tandis que les sujets à dominante grammaticale mettent rapidement en évidence des lacunes de terminologie, des définitions des notions et de capacités à recourir aux manipulations grammaticales (déplacer / remplacer / ajouter / supprimer) permettant de réfléchir sur les propriétés des constituants de la langue.



La fragilité des repères culturels (incapacité à citer plusieurs auteurs d'un même siècle, confusion des périodes ou identification imprécise des genres) et de la maîtrise de la terminologie nuit à la précision de l'analyse.

Le jury note des fragilités récurrentes sur les points suivants :

- Distinction des catégories et des fonctions (par exemple l'attribut du sujet, les compléments ou les expansions du nom)
- Repères d'histoire littéraire (siècles, mouvements et auteurs majeurs) Le jury déplore des repères d'histoire littéraire et culturelle trop lacunaires : confusion des siècles (incapacité à situer correctement Victor Hugo ou Molière), ignorance des canons littéraires (Jean de La Fontaine), manque de vocabulaire technique (lexique poétique, genres) et méconnaissance de mots du lexique courant (ex : "merle").
- Vocabulaire disciplinaire essentiel (lexique poétique, notions de genre et figures de style courantes) ainsi que sur la distinction entre texte et paratexte et entre auteur, narrateur et personnage.

Les attendus institutionnels — à savoir un exposé construit et problématisé, fondé sur des connaissances disciplinaires sûres et qui s'appuie constamment sur les textes — sont parfois occultés ou oubliés en raison d'une préparation trop centrée sur le questionnaire au détriment d'un fil directeur clair.

À l'inverse, certaines prestations se distinguent nettement lorsque les candidats proposent des exposés grammaticaux clairs et problématisés, étayés par des exemples précis, ou conduisent des lectures de textes classiques justes et appuyées sur des citations courtes et pertinentes qu'ils analysent et interprètent en témoignant de leurs compétences de lecteurs.

On note un écart important entre l'attendu d'environ vingt minutes d'exposé et la durée effective des prestations qui se situe le plus souvent entre quatre et dix minutes, ce qui réduit la mise en contexte du corpus et des notions, grève l'argumentation et transfère la charge cognitive vers un entretien. On rappelle aux candidats que le temps de parole qui n'a pas été utilisé durant d'exposé est en effet reporté sur l'échange avec le jury.

Cette brièveté empêche d'installer une véritable problématique et d'annoncer un plan lisible, d'autant que la structuration reste parfois insuffisante lorsque le propos se limite à répondre aux questions du sujet sans introduction préalable ni définition des termes ou notions. De manière plus large, il importe que les candidats, quelle que soit la manière dont ils structurent leur prise de parole, structure et hiérarchise leurs idées, même quand ils adoptent un plan qui reprend les questions posées.

À l'inverse, lorsque la problématique est explicitement formulée, que le plan est annoncé, que les citations sont choisies et commentées avec justesse et que les définitions sont posées avec rigueur, la prestation est de qualité et l'entretien permet d'en approfondir la richesse et l'intérêt.

▪ Mathématiques

Les examinateurs ont noté une grande hétérogénéité des prestations, mais ils ont salué le sérieux avec lequel tous les candidats, même ceux dont le niveau était très fragile, se sont prêtés à cet exercice de l'oral.



Les examinateurs s'efforcent, au-delà du sujet posé, au-delà également des circonstances du moment, d'évaluer le niveau de fond du candidat, c'est-à-dire son degré de maîtrise des connaissances fondamentales. Voilà pourquoi il est conseillé au candidat de concentrer sa préparation sur les fondamentaux, et, dans le même esprit, de veiller à posséder une maîtrise parfaite des énoncés : énoncés des définitions, énoncés des propriétés.

Ainsi, on ne sait véritablement ce qu'est un multiple que si l'on est capable d'énoncer la phrase suivante : « on considère deux entiers a et b : on dit que a est multiple de b s'il existe un entier k tel que $a=kb$ » ; on ne sait véritablement ce qu'est un nombre décimal que si l'on sait, sans hésitation, énoncer que x est un nombre décimal s'il existe un entier relatif a et un entier naturel n tel que $x=a/10^n$. Bien maîtriser les termes, les articulations logiques, cela est essentiel : ce sont là des acquis qui demeurent, même dans les circonstances, pas nécessairement favorables, d'un oral de concours.

Enfin, dans le même esprit, celui visant à sécuriser les connaissances fondamentales, il est important que le candidat montre une certaine familiarité avec les notions de base, à commencer par une aisance dans la manipulation des nombres et leurs relations. Savoir calculer de tête ($1 - 0,782$; $12 \cdot 12$; $1/2 - 1/3$), posséder des automatismes (+12% revient à multiplier par 1,12), connaître le patrimoine des mathématiques (la somme des angles d'un triangle ; la médiane coupe un triangle en deux triangles de même aire ; 1 litre = 1dm³ ; 1 minute = 3600 secondes ; 6² résultats possibles quand on lance deux dés...) sont autant de compétences que le jury saura apprécier.

Seconde épreuve d'admission

▪ 1^{ère} partie consacrée à l'EPS

Pour viser les niveaux de maîtrise supérieurs, l'exposé doit impérativement suivre un plan rigoureux (Introduction / Développement / Conclusion) et s'appuyer sur un vocabulaire spécifique. Le candidat gagnera à équilibrer ses connaissances sur l'ensemble des champs d'apprentissage. Il est fondamental de rappeler que cette épreuve permet d'évaluer l'appropriation de la culture sportive par les candidats. En ce sens, la référence, la prise de recul et la réflexion sur des situations vécues en tant qu'élève sont particulièrement recherchées. Par conséquent, le candidat ne doit pas s'enfermer dans la simple description d'une situation vécue. Il doit au contraire livrer une analyse fine permettant d'expliquer de manière cohérente comment la pratique physique contribue au développement moteur, psychologique ou social de l'élève. Lors de son argumentation, le candidat peut ne traiter qu'un seul domaine de culture (sportive, corporelle ou citoyenne), afin d'établir un lien explicite et approfondi avec la formation du futur citoyen.

Le candidat doit appréhender l'échange avec le jury non pas comme une simple séance de questions-réponses, mais comme un dialogue constructif et une véritable opportunité d'enrichir sa démonstration initiale. Le questionnement a pour vocation de permettre au candidat de confirmer ou de bonifier sa présentation. En sortant d'une posture purement descriptive ou de réponses répétitives, le candidat doit montrer sa capacité à écouter, à reformuler si besoin, et à s'approprier les relances du jury pour approfondir sa réflexion.



Il doit notamment se préparer à faire le lien entre les enjeux de l'EPS et les questions contextualisées (comme l'égalité filles-garçons ou la santé mentale par exemple) sans tomber dans la redondance avec la partie consacrée aux Valeurs de la République : l'enjeu est ici de veiller à ce que la réflexion reste toujours ancrée dans les spécificités propres à l'EPS. Par ailleurs, cet entretien est aussi l'occasion pour le candidat et le jury d'élargir le questionnement initial aux autres domaines de culture qui n'ont pas été traités lors de l'exposé. C'est en adoptant une posture professionnelle et dynamique, et en faisant preuve d'autocritique, de nuance et d'une grande réactivité, qu'il témoigne de la maturité réflexive attendue.

▪ 2ème partie consacrée à un entretien avec le jury

Présentation du parcours et expression des motivations

Le candidat doit appréhender l'échange avec le jury non pas comme une simple séance de questions-réponses sur son parcours et ses motivations, mais comme un dialogue constructif et une véritable opportunité d'enrichir sa présentation initiale.

Le questionnement a pour vocation de permettre au candidat de développer certains éléments de sa présentation. En sortant d'une posture purement descriptive ou de réponses répétitives, le candidat doit montrer sa capacité à écouter, à reformuler si besoin, et à s'approprier les relances du jury pour approfondir sa réflexion dans ses choix d'orientation professionnelle.

Les présentations occupant la totalité du temps imparti ont été valorisées. Le jury a également apprécié les candidats ayant mené une réflexion pour mettre en valeur leur parcours sous différents angles. Cette valorisation des compétences et des expériences peut également être envisagée au regard du référentiel de compétences professionnelles.

C'est en adoptant une posture professionnelle et dynamique, et en faisant preuve d'autocritique, de nuance et d'une grande réactivité, que certains candidats témoignent de la maturité réflexive attendue.

Appréhension des valeurs de la République et aptitude à se projeter dans le métier de professeur

Question générale sur les valeurs de la République

Les valeurs de la République sont généralement bien identifiées par les candidats, même si certains montrent une compréhension approximative des notions.

La notion de laïcité est généralement plutôt bien maîtrisée mais il est attendu des candidats d'en comprendre ses enjeux et ses modalités d'application dans le cadre professionnel.

Le jury attend des candidats qu'ils se positionnent clairement vis-à-vis des textes institutionnels. Pour plusieurs candidats, l'intégration des valeurs républicaines demeure superficielle, sans une véritable démarche d'incarnation et de réflexion approfondie.



L'organisation du système éducatif, avec ses valeurs, ses enjeux et ses objectifs, doit être bien comprise par les candidats. La préparation au concours doit les amener à inscrire leur réflexion dans une perspective globale de fonctionnement. Il est conseillé de connaître le référentiel des compétences du métier, la charte de la laïcité, ainsi que les différentes priorités définies au niveau ministériel.

Le jury a valorisé les candidats qui ont fait des liens avec les priorités d'actions définies au niveau ministériel : égalité fille-garçons, enjeux de santé publique, etc....

Question contextualisée / projection dans le métier

Le jury attend des candidats une problématisation de la situation de la question contextualisée. L'identification du ou des enjeux soulevés par la question doit apparaître clairement dans la réponse du candidat, et certains ne parvenant pas à appréhender correctement la problématique en jeu.

Des réponses permettant de poser un cadre clair à la réflexion, la structuration des propos et l'appui sur des arguments pertinents sont attendues par le jury.

Cette question exige une bonne connaissance des enjeux de l'école et de son fonctionnement. Certains candidats parviennent toutefois à se projeter dans le métier malgré une connaissance approximative du système éducatif grâce à des réponses faisant preuve de bon sens et d'une culture générale dans différents domaines. Il est attendu des candidats de mobiliser leurs connaissances dans les différents domaines en jeu (transition écologique, métier, épanouissement des élèves etc.).

Trop souvent, la place de l'élève est absente de l'analyse, alors qu'elle devrait être centrale dans l'approche professionnelle attendue. Par ailleurs, le lien avec le référentiel de compétences du professeur des écoles est rarement mobilisé, alors qu'il constitue un appui essentiel pour articuler posture, éthique professionnelle et responsabilité éducative. Le jury encourage donc vivement les candidats à s'approprier ce référentiel et à l'utiliser pour éclairer leur réflexion et structurer leurs réponses.

